

# Conditions générales pour Mimecast Protection for Microsoft Collaboration

Les présentes conditions générales d'utilisation pour les services Mimecast Protection for Microsoft Collaboration (les « **conditions Protection for Microsoft Collaboration** ») régissent l'utilisation par le client (défini ci-dessous) des services Protection for Microsoft Collaboration (les « **services Protection for Microsoft Collaboration** ») et constituent un avenant et font partie de l'accord de services qui est en vigueur entre les parties, ou qui sera signé en même temps que les présentes conditions Protection for Microsoft Collaboration (« **l'accord** »). Tous les termes qui ne sont pas autrement définis dans le présent document ont la même signification que celle qui leur est donnée dans l'accord. En cas de conflit entre les présentes conditions Protection for Microsoft Collaboration et l'accord, les présentes conditions Protection for Microsoft Collaboration prévalent.

**EN CLIQUANT SUR « J'ACCEPTÉ », VOUS (i) ACCEPTEZ LES PRÉSENTES CONDITIONS PROTECTION FOR MICROSOFT COLLABORATION QUI FORMERONT UN CONTRAT OBLIGATOIRE ENTRE MIMICAST ET LA SOCIÉTÉ, L'ENTREPRISE OU L'ENTITÉ QUE VOUS REPRÉSENTEZ (LE « CLIENT ») ; (ii) ACCEPTEZ QUE LES SERVICE SUPPLÉMENTAIRES SOIENT SOUMIS À LA FOIS AUX PRÉSENTES CONDITIONS PROTECTION FOR MICROSOFT COLLABORATION ET L'ACCORD ; ET (iii) DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS AVEZ LE POUVOIR ET L'AUTORITÉ NÉCESSAIRE POUR LIER LE CLIENT AUX PRÉSENTES CONDITIONS PROTECTION FOR MICROSOFT COLLABORATION.**

**SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES CONDITIONS PROTECTION FOR MICROSOFT COLLABORATION, OU SI VOUS N'AVEZ PAS LE POUVOIR ET L'AUTORITÉ D'AGIR AU NOM DU CLIENT ET DE LE LIER, N'ACCEPTEZ PAS CES CONDITIONS PROTECTION FOR MICROSOFT COLLABORATION ET NE CONTINUEZ PAS À UTILISER LES SERVICES PROTECTION FOR MICROSOFT COLLABORATION.**

1. Interfaces de programmes d'application (« API »). Le client peut activer certaines interfaces du programme d'application de Mimecast afin de permettre aux services Protection for Microsoft Collaboration de fonctionner en conjonction avec certains services, systèmes et/ou applications tiers. La procédure d'accès aux API sera mise à la disposition du client sur demande.

Le client est tenu de s'assurer que les informations fournies à Mimecast pour activer une API sont (et resteront) correctes et actuelles. Mimecast peut révoquer l'accès à toute API à tout moment sans préavis au client si Mimecast, à sa discrétion raisonnable, le juge nécessaire ou approprié. Toutes les clés d'accès, les procédures d'authentification et les données auxquelles le client a accès ou qui sont fournies au client dans le cadre de l'utilisation de l'API par le client, à l'exception des données du client, sont des informations confidentielles de Mimecast. Si le client choisit de transférer des données du client via les API de Mimecast à des tiers (que ces tiers soient ou non des partenaires technologiques de Mimecast), Mimecast n'est pas responsable de la sécurité des données du client lorsque celles-ci quittent l'environnement de Mimecast et ce transfert se fait de la propre volonté et aux risques du client. Dans la mesure où le client utilise les API de Mimecast, les dispositions de la présente clause 3.4 s'appliquent à cette utilisation comme si ces API étaient incluses dans les services.

2. Services tiers. Le client reconnaît et accepte que Mimecast n'est pas responsable des services tiers et qu'aucune déclaration, garantie ou engagement n'est fait concernant les services tiers. Le client est seul responsable de s'assurer qu'il dispose de licences valides et d'un accès à tous les services tiers applicables et nécessaires pour

accéder aux services Protection for Microsoft Collaboration et en tirer profit. L'accès et l'utilisation par le client de ces services tiers sont régis exclusivement par les conditions générales de ces services tiers. Dans la mesure où les données du client sont récupérées ou mises à disposition par des services tiers dans le cadre des services Protection for Microsoft Collaboration, Mimecast ne sera pas responsable de l'état de ces données du client, y compris, mais sans s'y limiter, le cas où des données du client récupérées ou fournies aux services Protection for Microsoft Collaboration par des services tiers seraient incorrectes, incomplètes, corrompues ou manquantes. « **Services tiers** » désigne des licences, produits, applications, API, points d'ancrage Web, services, logiciels, systèmes, répertoires, sites web, bases de données et informations de tiers auxquels le client peut se connecter ou relatif desquels le client peut permettre une connexion (y compris, mais sans s'y limiter, lorsque cette connexion fait partie des services fournis) ou que le client peut activer en conjonction avec les services Protection for Microsoft Collaboration.

3. MIMICAST NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET NE DONNE AUCUNE GARANTIE QUANT À L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU AUX BESOINS INDIVIDUELS DE TOUT SERVICE TIERS ; MIMICAST NE SOUTIENT, N'APPROUVE NI NE RECOMMANDE AUCUN SERVICE TIERS PARTICULIER POUR UNE UTILISATION AVEC PROTECTION FOR MICROSOFT COLLABORATION. MIMICAST N'EST PAS RESPONSABLE DU CONTENU OU DE L'EXACTITUDE DES SERVICES TIERS, NI DES PERTES OU DOMMAGES RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'ÉCHEC D'UN SERVICE TIERS.
4. Ces conditions générales d'utilisation des services Protection for Microsoft Collaboration sont conclues uniquement entre Mimecast et le client, et ne peuvent être imposées que par ces derniers. Les présentes conditions Protection for Microsoft Collaboration ne seront pas réputées créer des droits ou obligations de tiers et toute personne qui n'est pas partie aux présentes conditions Protection for Microsoft Collaboration n'aura aucun droit ou recours en vertu de ces conditions ou en rapport avec elles.
5. Les services Protection for Microsoft Collaboration sont soumis à des limites d'utilisation équitable spécifiées dans la documentation ou notifiées au client. Si le client dépasse ces limites d'utilisation équitable, Mimecast peut travailler avec le client pour tenter de réduire l'utilisation du client afin qu'elle soit conforme à cette limite. Si le client ne peut ou ne veut pas respecter la limite d'utilisation équitable requise, Mimecast peut, à sa seule discrétion, soit faire une demande raisonnable au client de payer les frais d'utilisation excédentaire applicables, soit suspendre ou résilier les services Protection pour Microsoft Collaboration.